

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 8 novembre 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent, ainsi que Madame Patricia Debel, directrice des services techniques.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents, souligne le premier anniversaire de l'actuel conseil et salut le travail de collaboration des membres du conseil et de l'équipe d'employés.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous après l'ajout des points :

- 3.1.3 Acquisition d'un immeuble
- 3.1.4 Prêt ou don de toiles
- 3.1.5 Décorations pour Noël
- 3.1.6 Achat de poinsettias
- 3.2.3.1 Création de nouveaux postes
- 4.1.1 Embauche d'un pompier
- 7.1.9 Demande d'autorisation du Club de l'Âge d'or pour la tenue de bingos

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance ordinaire du
LUNDI 8 NOVEMBRE 2010 À 20 H 00.
ORDRE DU JOUR OFFICIEL

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Doc.

Assemblée du 12 octobre 2010

1

➔ Procès-verbal du 12 octobre 2010

- 1.1 Suivi du procès-verbal
- Assemblée du 8 novembre 2010**
- 2 → Liste des comptes à payer
- 2.1 → Ajouts du 8 novembre 2010
- 2.2 → État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2010

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 → Politique de gestion contractuelle
 - 3.1.2 Achat du volume *Éthique et gouvernance municipale*
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Échelles salariales
 - 3.2.2 Ajustement 2010
 - 3.2.3 Aide contractuelle à la comptabilité
 - 3.2.4 Assurances générales 2011
 - 3.2.5 → Émission de reçu
 - 3.2.6 → Soldes de règlements d'emprunt à annuler

4 Sécurité publique

- 4.1 → Rapports des incendies
- 4.2 → Rencontre de fin d'année

5 Transport

- 5.1 Voirie municipale
 - 5.1.1 → Soumissions pour déneigement divers
 - 5.1.2 → Pénalité sur le contrat de pavage
 - 5.1.3 → Rapiécage dans le rang Casimir
- 5.2 Réseau routier
 - 5.2.1 → Formulaire de demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier
 - 5.2.2 → Entente intermunicipale pour la fourniture d'un radar portatif sur remorque
- 5.3 Hygiène du milieu
 - 5.3.1 → Tarification du cours d'eau Fleury - Adoption du règlement 693-10
 - 5.3.2 → Tarification du cours d'eau Nadeau - Avis de motion du règlement 703-10
 - 5.3.3 → Lettre à Aquatech pour la non reconduction tacite des conventions 2011 à entériner
 - 5.3.4 → Collecte des résidus verts 2011

6 Aménagement, urbanisme et développement

- 6.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 6.1.1 → Demande de sollicitation à la population par l'école PGO
 - 6.1.2 → Adoption du règlement 701-10 modifiant le zonage
 - 6.1.3 → Adoption du règlement 702-10 modifiant le lotissement
 - 6.1.4 → Suivi des dossiers en cours

7 Loisirs et culture

7.1 Activités récréatives

- 7.1.1 → Demande d'appui de la Maison de la Culture du Cœur de la Montérégie
- 7.1.2 → Demande de subvention au programme Route Verte
- 7.1.3 → Compte-rendu pour les cours d'automne et le parascolaire
- 7.1.4 → Achat de but de hockey
- 7.1.5 → Organisation de la semaine de relâche
- 7.1.6 → Organisation de la programmation d'hiver et du parascolaire
- 7.1.7 → Organisation du Plaisirs d'hiver
- 7.1.8 → Organisation de la Fête Nationale

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec Annie pour l'obtenir.*

- Co-1 *Défi Santé J'Y Crois!* - Invitation à s'engager dans le projet *Municipalités et familles, ensemble pour des enfants en santé* en association avec le *Défi Santé*
- Co-2 Sécurité publique du Québec - *Mérite Québécois de la sécurité civile 2011*
- Co-3 Gouvernement du Québec - Ouverture de la période de mise en candidature pour les prix *Hommages bénévolat-Québec 2011*
- Co-4 MAMROT - Accusé réception de la résolution 09-281-10
- Co-5 ICO Technologies - Conseil sans papier
- Co-6 Publications Canadiennes - Annuaire des subventions au Québec
- Co-7 Offre de service de Monty Coulombe, avocats
- Co-8 Proposition pour des stylos publicitaires
- Co-9 Formation en sécurité civile de la Croix-Rouge
- Co-10 Documentation sur le projet de biométhanisation de la MRC
- Co-11 Retour de l'entente signée par la Ville de Farnham sur le remplacement de la conduite d'amenée
- Co-12 Invitation de Dunton Rainville à un lancement de livre
- Co-13 Invitation de l'UMQ dans le cadre des *Rencontres du Président*

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 11-340-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 11-341-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Paiements directs ACCES D		9 932.06 \$
Fournisseurs :	10393 à 10471	155 013.73 \$
Déboursés directs :	10387 à 10392	13 356.19 \$
Salaires :		25 632.75 \$

Adopté

.- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2010 indiquant que 2 621 899.90 \$ sont perçus à ce jour alors que 2 996 191.00 \$ étaient budgétés et que 1 802 267.59 \$ sont dépensés du budget de 2 721 263.00 \$ en sus du remboursement de la dette à long terme pour laquelle 67 610.06 \$ ont été affectés, sous réserve d'écritures à venir.

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 10

.- Des représentants de la Friperie de l'Ange soumettent le besoin d'accroître leur espace d'entreposage et demandent à la municipalité l'agrandissement du local actuel. La municipalité traitera le projet dans le cadre de l'étude du prochain budget.

.- Un citoyen questionne la pertinence d'exiger des plans d'architecte pour la construction d'un ouvrage d'entreposage de fumier (plate-forme). Après discussion et échanges, il se voit rassuré face à la volonté de revoir la réglementation municipale.

.- Un citoyen s'informe sur l'état d'avancement de la vérification comptable des trois premières phases du développement La Volière. Madame la maire fait mention que le rapport est toujours en attente et le directeur général rapporte être entré en contact avec la firme comptable pour apprendre l'absence de la personne responsable du dossier en raison d'un congé de maternité et la prise en charge du dossier par une autre personne qui n'a pu être jointe.

.- Des éclaircissements sont requis de la part d'un citoyen à l'égard de l'implication financière de la municipalité dans l'activité Hockey mineur exprimée à la résolution numéro 10-328-10. Il est ainsi donc confirmé que la municipalité assume pour chaque participant du hockey mineur et du patinage artistique, un montant de 150.00 \$. Ainsi, pour le hockey mineur 2010-2011, la municipalité a payé 21 390.00 \$ à l'Association du Hockey Mineur de la Montérégie, a perçu 15 840.00 \$ en frais d'inscription des usagers, et assume dans ses dépenses 5 550.00 \$, soit 150.00 \$ X 37 inscriptions.

.- Un retour succinct est fait sur le projet « Un lac pour les Gardangeois » par l'un de ses promoteurs.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 48

RÉSOLUTION 11-342 -10

CONSEIL MUNICIPAL - ACHAT

CONSIDÉRANT le besoin exprimé;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 233.10 \$ pour l'achat de deux exemplaires du volume *Éthique et Gouvernance municipale*.

Adopté

RÉSOLUTION 11-343 -10

CONSEIL MUNICIPAL - ACCEPTATION DE TOILES

CONSIDÉRANT l'appel lancé aux artistes de la municipalité désireux de prêter leurs œuvres

pour agréments l'environnement du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les réponses favorables reçues;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour la rédaction des documents consignants le prêt ou le don de toile auprès des généreux artistes de la municipalité avec toute la gratitude de cette dernière.

Adopté

RÉSOLUTION 11-344 -10

CONSEIL MUNICIPAL - DÉCORATION POUR NOËL

CONSIDÉRANT les récentes modifications apportées à l'hôtel de ville changeant grandement la configuration et définissant de nouveaux besoins;

CONSIDÉRANT la désuétude et l'insuffisance du matériel de décoration dont dispose la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 750.00 \$ à l'endroit de Madame Colette Mercure pour la fabrication, la fourniture et la mise en place de décorations pour la fête de Noël qui demeureront la propriété de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 11-345 -10

CONSEIL MUNICIPAL - ACHAT DE POINSETTIAS

CONSIDÉRANT l'apport qu'ont les fleurs dans l'environnement de chacun;

CONSIDÉRANT que cet apport est rendu possible tout en soutenant une bonne cause, comme celle de la Maison Au Diapason;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 150.00 \$ pour l'achat de dix poinsettias auprès de la Maison régionale de soins palliatifs Au Diapason.

Adopté

RÉSOLUTION 11-346 -10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – POLITIQUE SALARIALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-090-10 annonçant le souhait de la municipalité de se doter d'une politique salariale tenant compte de la réalité de chacun des postes;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Jean-Yves Pilon et associés, consultant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT les délibérations sur les éléments de contenu du projet de *Politique salariale du personnel* soumis et présenté;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la *Politique salariale du personnel* tel que soumise, sous réserve d'une réduction de 1.50 \$ pour le premier échelon de la classe 2 et le réajustement des échelons subséquents de la même classe;

D'entériner l'échelon où se situera chacun des employés actuels de la municipalité en 2010 sur l'échelle salariale applicable à sa catégorie d'emploi en vertu de la *Politique de gestion du personnel* et ce, selon les rémunérations indiquées au tableau intitulé « Rémunération 2010 selon la catégorie d'emploi (poste), le nombre d'années d'expérience reconnu et les échelles salariales proposées dans la Politique de gestion du personnel», transmis aux membres du conseil avec le projet de politique.

Adopté

RÉSOLUTION 11-347-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - AJUSTEMENT DES SALAIRES 2010

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-090-10 à l'effet notamment d'évaluer en temps et lieu, les ajustements nécessaires, rétroactifs au 1^{er} janvier 2010, dans le

cadre d'une politique salariale;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-091-10 reportant à l'adoption de la politique salariale la majoration salariale de 2 500.00 \$ du directeur général et secrétaire-trésorier moins les 0.50 \$ de l'heure appliqués au personnel municipal par la résolution numéro 03-090-10;

CONSIDÉRANT la politique salariale adoptée;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le service de la paie à effectuer les ajustements salariaux de tout le personnel municipal conformément à la politique salariale selon le classement retenu et conformément à la résolution numéro 03-091-10.

Adopté

RÉSOLUTION 11-348-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – AIDE CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT le retard accumulé à l'endroit de différentes tâches du service de la comptabilité dû au cumul des tâches de direction et de comptabilité par une seule personne pour une partie de l'année;

CONSIDÉRANT la période de préparation budgétaire qui s'amorce;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de Madame Nathalie Lacoste sur une base contractuelle au taux horaire de 25.00 \$ en guise d'aide au service de la comptabilité;

D'autoriser son remplacement, si besoin est.

Adopté

RÉSOLUTION 11-349-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES

CONSIDÉRANT que la récente démarche de rédaction des descriptions de tâches de chaque emploi de la municipalité confirme la lourdeur du travail pour chacun;

CONSIDÉRANT que l'exercice a amené à considérer une réorganisation du travail;

CONSIDÉRANT que les ressources en place sont limitées et qu'elles peinent à s'acquitter de nouvelles tâches et d'une demande accrue en services par l'accroissement de la population;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de créer les deux nouveaux postes suivants :

- Adjointe administrative aux loisirs et aux communications;
- Technicien aux services techniques;

D'adopter les descriptions d'emploi proposées à leur égard;

De confirmer Madame Annie Lévesque au poste d'adjointe administrative aux loisirs et aux communications lorsque son propre poste sera comblé;

De solliciter des candidatures pour les postes de « Percepteur et secrétaire-réceptionniste » et « Technicien aux services techniques ».

Adopté

RÉSOLUTION 11-350-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ASSURANCES GÉNÉRALES 2011

CONSIDÉRANT que les besoins croissants de la municipalité en matière d'assurances générales laissent entrevoir la nécessité de procéder à une invitation à soumissionner pour la prochaine année;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services administratifs à obtenir des soumissions par invitation pour les assurances générales 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 11-351-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - POLITIQUE À L'ÉGARD DE L'ÉMISSION DE RECUS

CONSIDÉRANT les frais engendrés par l'émission de reçus après chaque versement de taxes;

CONSIDÉRANT le souci de saine gestion;

CONSIDÉRANT que l'émission d'un reçu de fin d'année répond aux besoins de chacun;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services administratifs estimant une économie approximative de 1 000.00 \$;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter comme politique l'émission d'un reçu global émis en fin d'année à l'égard du paiement des taxes municipales reçues, incluant toute taxation complémentaire de l'année telle la consommation d'eau, les travaux dans les cours d'eau, etc.;

De maintenir l'émission d'un reçu obligatoire pour tout autre encaissement.

Adopté

RÉSOLUTION 11-352-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ANNULATION DE SOLDE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT qu'à la réalisation de l'objet d'un règlement d'emprunt, un solde peut demeurer effectif;

CONSIDÉRANT que ce solde ne peut être utilisé pour d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il devient alors pertinent d'annuler tel solde;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler le solde de 305 665.00 \$ restant effectif du règlement numéro 513-99 approuvé pour 1 800 000.00 \$ et utilisé pour 1 494 335.00 \$ destiné à la construction du premier réservoir d'eau potable et à la construction d'un tronçon d'aqueduc sur la route 235;

D'annuler le solde de 368 400.00 \$ du règlement numéro 627-06 approuvé pour 400 000.00 \$ et utilisé pour 31 600.00 \$ destiné aux plans d'une nouvelle caserne;

D'annuler le solde de 11 900.00 \$ du règlement numéro 628-06 approuvé pour 200 000.00 \$ et utilisé pour 188 100.00 \$ destiné à l'achat d'un camion citerne.

Adopté

.- Dépôt des rapports du Service des incendies, lesquels font état de deux interventions, à l'égard d'une aide apportée au Service d'incendie de Farnham et à l'égard d'une aide apportée aux ambulanciers, en plus de trois activités préventives, la pratique mensuelle, la visite du CPE Bambin Club et de l'école Jean XXIII et la patrouille lors de la fête d'Halloween.

.- Madame la maire informe les membres du conseil que la MRC de Rouville devra compléter son premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le premier mars prochain à la demande du ministre de la Sécurité publique, et que l'exercice entraînera une dépense de quelques 40 000.00 \$ pour la MRC.

RÉSOLUTION 11-353-10

SÉCURITÉ PUBLIQUE - EMBAUCHE AU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des incendies;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de Monsieur Sébastien Audet à titre de pompier volontaire pour le Service des incendies aux conditions usuelles.

Adopté

RÉSOLUTION 11-354-10

SERVICE DES INCENDIES - RENCONTRE DE FIN D'ANNÉE

CONSIDÉRANT la reconnaissance que méritent les membres du Service des incendies;

CONSIDÉRANT les attentes de la municipalité à l'égard de l'implication de ces membres dans ses différents projets;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 39.00 \$ pour chaque pompier participant à la rencontre de fin d'année du Service des incendies.

Adopté

RÉSOLUTION 11-355-10

VOIRIE - DÉNEIGEMENT DIVERS

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Monsieur François Poirier au montant de 4 946.00 \$ pour un contrat d'un an et de 14 991.00 \$ pour un contrat de trois ans, et de Transport et Excavation François Robert inc. au montant de 7 950.00 \$ pour un contrat d'un an et de 24 593.00 \$ pour un contrat de trois ans, plus taxes dans tous les cas;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 14 991.00 \$, plus taxes, à l'endroit de Monsieur François Poirier pour le déneigement de diverses propriétés de la municipalité, pour un contrat de trois ans ainsi réparti :

An 1 :	4 946.00 \$,
An 2 :	4 998.00 \$,
An 3 :	5 047.00 \$,

sous réserve du déneigement des rues privées Vallée et Saunier à être confirmé ultérieurement;

D'autoriser la dépense nécessaire à tout travail supplémentaire au taux horaire de 70 \$ pour l'an un et de 72 \$ pour les autres années, plus taxes, le tout payable les 15 janvier et 15 mai de chaque année conformément au cahier des charges.

Adopté

RÉSOLUTION 11-356-10

VOIRIE - PÉNALITÉ À APPLIQUER SUR LE CONTRAT DE PAVAGE 2010

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques;

CONSIDÉRANT les dispositions du cahier des charges;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

D'imposer à Pavage Maska une pénalité de 4 000.00 \$ correspondant aux huit jours de retard ouvrables à raison de 500 \$ par jour, pour les travaux terminés le 27 octobre 2010 en dépit de la date limite établie au cahier des charges pour le 15 octobre 2010.

.- Madame la maire demande le vote.

Ont voté pour : Yvan Pinsonneault, Rhéal Grenier.

On voté contre : Louis Robert, Jacques Lessard, François Brisson

Rejeté

RÉSOLUTION 11-357-10

VOIRIE - PÉNALITÉ À APPLIQUER SUR LE CONTRAT DE PAVAGE 2010

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques;

CONSIDÉRANT les dispositions du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que la nature des ouvrages (pavage et béton) terminés dans les deux premiers jours de retard justifie l'application de la pénalité dans sa totalité;

CONSIDÉRANT que la nature des ouvrages (tourbe et finition) terminés dans les six derniers jours de retard justifie l'application d'une pénalité moindre et l'exercice de la discrétion du conseil en la matière;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'imposer à Pavage Maska une pénalité de 1 600.00 \$, à raison de 500.00 \$ pour les deux premiers jours de retard et de 100.00 \$ pour les six derniers jours de retard, à appliquer à la facturation des travaux réalisés pour la réfection de pavage du rang Séraphine et du trottoir de la rue Saint-Joseph.

Adopté

RÉSOLUTION 11-358-10

VOIRIE - RÉFECTION DE PAVAGE AU RANG CASIMIR

CONSIDÉRANT le remplacement du ponceau de chemin du cours d'eau Abraham-Paquette dans le rang Casimir;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Pavage Daudi ltée au montant de 5 643.75 \$ et de Pavage GO au montant de 6 998.25 \$;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 643.75 \$, toutes taxes incluses, à l'endroit de Pavage Daudi ltée pour la réfection du pavage du rang Casimir à la hauteur du cours d'eau Abraham-Paquette, travaux à être réalisés dans les meilleurs délais et avant le prochain hiver.

Adopté

RÉSOLUTION 11-359-10

VOIRIE - SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DES RANG SAINT-GEORGES, SÉRAPHINE ET DE LA RUE PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés au rang Séraphine pour un montant de 26 588 \$, subventionné pour 12 500 \$ telles qu'en font foi les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

De confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 11-360-10

VOIRIE - RADAR PORTATIF SUR REMORQUE

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par la Ville de St-Césaire pour l'achat par cette dernière d'un radar portatif sur remorque et la fourniture dudit équipement à la Ville de Marieville et aux municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford et de Ange-Gardien conditionnellement à la prise en charge par chacune des municipalités de 25 % de tous les frais relatifs à l'achat, à l'entretien, à la réparation, à l'immatriculation, à la couverture d'assurance et à l'entreposage de l'équipement;

CONSIDÉRANT l'intention déjà annoncée par la résolution numéro 05-155-10 autorisant une dépense approximative de 2 500.00 \$ pour l'achat d'un panneau radar avec les municipalités de Saint-Césaire, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford;

CONSIDÉRANT le retrait de Rougemont et la venue de Marieville dans les échanges;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un radar portatif sur remorque par la Ville de Saint-Césaire à la Ville de Marieville et aux municipalités de Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford;

D'autoriser la dépense approximative de départ de 2 500.00 \$ pour l'achat de l'équipement et toutes les autres dépenses prévues à l'entente pour sa réalisation.

Adopté

RÉSOLUTION 11-361-10

HYGIÈNE - TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU FLEURY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 04-118-10 à l'effet d'appuyer la demande de travaux dans le cours d'eau Fleury, de permettre à la MRC de Rouville d'entreprendre les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés et d'informer la MRC de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Fleury en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux en

consentant à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la MRC de Rouville dans le cours d'eau Fleury au cours de la dernière année et la facturation reçue à leur égard;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 693-10 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau Fleury.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 693-10.

AVIS DE MOTION 11-362-10

HYGIÈNE - TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU NADEAU

Monsieur Rhéal Grenier donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro 703-10 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans la branche 1 du cours d'eau Nadeau.

RÉSOLUTION 11-363-10

HYGIÈNE - CONVENTIONS DE SERVICE AVEC AQUATECH POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que les conventions relatives à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de production et distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées intervenues avec la firme Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc. requéraient dénonciation avant le 1^{er} novembre dernier afin de ne pas être reconduites tacitement pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la réflexion entamée par le conseil municipal à ces égards;

CONSIDÉRANT la dénonciation adressée le 27 octobre 2010 à Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc. par le directeur général et secrétaire-trésorier;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la correspondance transmise par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc. l'informant que la municipalité ne souhaite pas la tacite reconduction des conventions relatives à la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de production et distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées afin de permettre à la municipalité une révision desdites conventions et une évaluation du service requis;

D'entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement des besoins pour l'année 2011 et la négociation des conventions adaptées.

Adopté

RÉSOLUTION 11-364-10

M.R.C. DE ROUVILLE - COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS 2011

CONSIDÉRANT que la revalorisation des résidus verts est importante et que de nombreux citoyens s'y adonnent;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, une démarche collective est jugée moins nécessaire;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la demande de la MRC de Rouville à l'égard de la collecte des résidus verts 2011;

D'informer la M.R.C. de Rouville que la municipalité de Ange-Gardien n'adhère pas à la collecte des résidus verts pour la prochaine année.

Adopté

RÉSOLUTION 11-365-10

ÉCOLE SECONDAIRE P.-G.-OSTIGUY - ACTIVITÉ PAIN PARTAGÉ

CONSIDÉRANT la demande reçue;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'activité Pain partagé 2010, organisée par l'école secondaire P.-G.-Ostiguy, sur le territoire de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 11-366-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET POUR MODIFIER LES NORMES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'assemblée publique de consultation, il a été recommandé d'ajouter, à l'article 16.5.8 du premier projet de règlement numéro 701-10, que les marges avant latérales et arrière soient établies selon l'orientation des bâtiments implantés et de retirer l'article 5 du premier projet;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement numéro 701-10 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes au niveau des projets intégrés d'habitation et de modifier les normes au niveau de l'abattage d'arbres après avoir ajouté à l'article 16.5.8 le paragraphe suivant :

« Les marges avant latérales et arrière sont établies selon l'orientation des bâtiments implantés »,

retiré l'article 5 et modifié en conséquence le nom du règlement.

Adopté

RÉSOLUTION 11-367-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT POUR Y AJOUTER DES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET UN CHAPITRE CONCERNANT LA COMPENSATION RELATIVE AUX PARCS

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement numéro 702-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements, à l'effet d'ajouter des normes concernant les projets intégrés d'habitation et d'ajouter un chapitre concernant la compensation relative aux parcs.

Adopté

AVIS DE MOTION 11-368-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Jacques Lessard donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller présentera à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro 704-10 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 620-05, à l'effet de modifier les dispositions concernant les documents d'accompagnement lors d'une demande de permis de construction de bâtiment agricole.

RÉSOLUTION 11-369-10

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - ABRIS POUR LES ÉTUDIANTS TRANSPORTÉS À L'ÉCOLE P.G. OSTIGUY

- CONSIDÉRANT que le point d'embarquement des étudiants transportés à l'école P.G. Ostiguy se fait à l'école Jean XXIII;
- CONSIDÉRANT que par expérience l'école Jean XXIII ne peut admettre ces étudiants par mauvais temps sans perturber sa propre clientèle déjà en classe;
- CONSIDÉRANT les désagréments ainsi vécus par ces étudiants en attente de transport, qui de surcroît ne peuvent amener de parapluie à bord de l'autobus;
- CONSIDÉRANT au surplus que le point d'embarquement interfère avec la clientèle du bureau de poste voisin;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la proposition faite à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de permettre l'accès du hall de l'hôtel de ville aux étudiants en attente de transport pour l'école P.G. Ostiguy sous réserve d'un profond respect des lieux;

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Lynda Tessier, commissaire;

De solliciter une réponse favorable rapide de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté

RÉSOLUTION 11-370-10

PISTE CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des services de loisir, Madame Jennie Rainville, à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention au programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte auprès du ministère des Transports et tout autre document afférent;

De confirmer au ministère des Transports que la longueur du tronçon visé a 7.3 kilomètres;

De certifier au ministère des Transports que l'accès au réseau de la Route Verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

D'attester au ministère des Transports que la Route Verte n'a pas été considéré comme équipement supra local par la MRC de Rouville;

De confirmer au ministère des Transports le versement d'un montant de 14 557.52 \$ par la municipalité au Comité Pro-piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade I sur le territoire d'Ange-Gardien pour l'année 2010-2011.

Adopté

RÉSOLUTION 11-371-10

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le rapport d'entretien de la piste cyclable « La Montérégiade » totalisant 14 557.52 \$ net pour l'année 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 11-372-10

LOISIR - PROGRAMMATION D'AUTOMNE 2010 ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la programmation d'activités de loisir et d'activités parascolaires proposée par la directrice des services de loisir pour l'automne 2010 et d'en décréter les tarifs et conditions;

D'autoriser la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à l'application de la programmation.

Adopté

RÉSOLUTION 11-373-10

LOISIR - BUTS POUR HOCKEY DE RUE

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir à l'effet que les buts de hockey sur glace ne sont pas appropriés pour jouer au hockey de rue sur l'aire asphaltée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 300.00 \$ pour l'achat de 2 buts offrant la légèreté et la stabilité nécessaires pour la pratique du hockey de rue.

Adopté

RÉSOLUTION 11-374-10

LOISIR - SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la programmation de la Semaine de relâche 2011 prévoyant quatre jours de sorties à déterminer et une journée animée localement, proposée par la directrice des services de loisir et d'en décréter les tarifs et conditions dans le cadre d'un budget approximatif de 2 950 \$ pour une dépense municipale approximative de 1 000 \$ en sus de la tarification perçue;

D'autoriser la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à l'application de la programmation.

Adopté

RÉSOLUTION 11-375-10

LOISIR - PROGRAMMATION D'HIVER 2011

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services de loisir à établir la programmation d'activités de loisir et d'activités parascolaires pour l'hiver 2011 et à décréter les tarifs et conditions;

D'autoriser la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à l'application de la programmation.

Adopté

RÉSOLUTION 11-376-10

LOISIR - PLAISIRS D'HIVER 2011

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services de loisir à établir la programmation de Plaisirs d'hiver à être tenue en 2011.

D'autoriser un budget approximatif de 3 500 \$ pour défrayer les activités offertes à la population sans frais, pour une dépense municipale approximative de 2 500 \$ en sus de financement extérieur possible;

D'autoriser la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à l'application de la programmation.

Adopté

RÉSOLUTION 11-377-10

LOISIR - FÊTE NATIONALE 2011

CONSIDÉRANT la demande de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services de loisir à établir la programmation des activités de la Fête Nationale 2011;

D'allouer une contribution municipale de 12 000.00 \$ duquel la directrice est autorisée à réserver 5 000.00 \$ pour les prestations musicales;

D'autoriser la directrice à accomplir les actes nécessaires à la réalisation de l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 11-378-10

LOISIR - AUTORISATION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR POUR TENIR DES BINGOS RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT la demande du Club de l'Âge d'Or de Ange-Gardien afin d'avoir la permission de tenir des bingos récréatifs dans les salles du Centre récréatif;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le Club de l'Âge d'Or de Ange-Gardien à tenir des bingos récréatifs dans les salles du Centre récréatif de la municipalité situé au 249, rue Saint-Joseph, conditionnellement à l'obtention des licences pertinentes;

D'informer la Régie des Alcools, des courses et des jeux que la municipalité de Ange-Gardien ne s'objecte pas à l'émission d'une licence de bingos récréatifs à l'endroit du Club de l'Âge d'Or de Ange-Gardien.

Adopté

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 22 HEURES 40

.- Un représentant de la Société d'histoire des Quatre Lieux désire s'assurer que la municipalité a bien reçu la demande d'aide financière de son organisme pour la prochaine année. Madame la maire rassure le représentant à l'effet que la demande sera traitée dans le cadre de l'étude du prochain budget.

.- Un citoyen demande si une décision a été arrêtée à l'égard du programme de revitalisation pour l'année 2011, ce à quoi Madame Ménard répond que l'étude du budget n'étant pas complétée, la décision en est d'autant reportée.

.- Au terme de ces échanges, Madame la maire remercie les citoyens présents et les conseillers pour le travail accompli.

RÉSOLUTION 11-379-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 22 h 55.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier